

Corsier-sur-Vevey, le 27 février 2026

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal 01/2026 concernant :

Demande de crédit d'étude pour l'agrandissement du site scolaire

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances était composée comme suit :

MM. Olivier Schorer Président, Urs Schluechter, Bernard Caron, Xavier Fonjallaz, Patrick Marrello et Patrick Groux, rapporteur.
Roch Genoud, excusé.

La commission a siégé le mercredi 25 février 2026 à la maison de commune de Corsier-sur-Vevey, en présence de Messieurs les Municipaux Bernard Schär, Cédric Desmet et Pierre-André Debétaz.

Déroulement de la séance :

La Municipalité nous explique qu'elle s'est entourée de bureaux externes pour ce projet. Sur 29 candidatures pour le mandat d'études parallèles (MEP), le jury (10 personnes) composé de différents architectes, ingénieurs, chefs de service et municipaux en a retenu 5. Ensuite, après réalisation du MEP, le jury a fait un rapport final sur les projets et a proposé, à l'unanimité, de retenir un projet. La Municipalité a suivi cette recommandation.

Le bureau d'architectes du projet choisi a déjà conçu et réalisé plusieurs collèges et salles de gym.

Une première pré-étude est en route au sujet du chauffage pour trouver la meilleure solution.

L'UAPE aura une capacité de 100 places ; la liste d'attente s'est allongée et confirme ce besoin de capacité. La garderie offrira 44 places (chiffre idéal pour une unité d'accueil : chaque commune du cercle en aura une, ce qui favorisera la proximité pour les parents et limitera la circulation).

Le projet est évalué à environ 40'000'000 de francs. Ce montant est considéré comme précis, les bâtiments étant construits à neuf et permettra ainsi l'utilisation continue des locaux scolaires actuels. Les honoraires se monteront à 10% en moyenne, ce qui est raisonnable en comparaison à des projets courants.

Conclusions

Les calculs de besoin ont été faits en fonction des futures constructions scolaires de Jongny et Chardonne, ainsi que des projections de la démographie régionale.

Seul Corsier assumera les frais de construction, mais ensuite les locaux seront loués à l'ASICC (environ 30% pour Corsier). Cela viendra donc en supplément de l'amortissement traditionnel d'un bâtiment.

La CoFin constate que le crédit d'étude se monte à 8,2 % du projet. Cela correspond à plus de 20'000 heures soit 10 EPTs pendant 1 année. Ce montant a paru énorme pour une minorité de la CoFin mais les membres professionnels dans la branche estiment les chiffres tout à fait corrects et raisonnables au vu de l'ampleur du projet. Il est à préciser que le montant du préavis comprend toutes les soumissions rentrées et que l'heure est calculée à 135 francs, ce qui n'est pas excessif.

Les montants de ce projet sont énormes et il n'est pas courant pour le Conseil communal de se prononcer pour de tels sommes qui ne doivent pas l'effrayer.

Au vu de l'investissement, la Municipalité envisage de demander en automne une élévation du plafond d'endettement afin de pouvoir poursuivre la démarche. La CoFin rappelle que chaque emprunt passe de toute façon par un préavis que passe par le Conseil communal.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à la majorité, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 01/2026 tel que présenté :

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour l'agrandissement du site scolaire comprenant l'extension du collège, la création de divers locaux collectifs, la construction d'une salle de sport double, d'une crèche et de l'UAPE tels que mentionnés dans le préavis pour un montant de CHF 3'300'000.00 TTC ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 3'300'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

La Commission des finances

Le Président

Le rapporteur



Olivier Schorer



Patrick Groux